

Du fait divers à la légende urbaine : l'affaire Johnny Catherine

Nadia COCHARD

Doctorante en sciences
de l'information
et de la communication
LCF-CNRS UMR 8143,
Université de La Réunion
nadia.cochard@univ-reunion.fr

Un fait divers, pour frappant qu'il soit, se trouve la plupart du temps aussitôt balayé par le suivant. Néanmoins, certains d'entre eux dérogent à cette loi de « l'obsolescence accélérée » (Lipovetski, 1983). Par l'horreur suscitée ou une médiatisation abusive, ils s'inscrivent dans les mémoires et finissent par « entrer dans l'histoire ». D'autres sont repris par l'imaginaire populaire et réécrits. Nous assistons alors à une métamorphose du fait divers en légende. Pour comprendre comment opère ce processus, nous avons choisi de nous intéresser à un fait divers paru dans la presse réunionnaise : « l'affaire Johnny Catherine ». Rappelons les faits : l'ancien champion de boxe française Johnny Catherine (JC) est sauvagement assassiné le 26 décembre 2004. Personne ou presque ne pleure sa mort ce jour-là. Les médias se focalisent sur le passé de délinquant du boxeur et goment quelque peu ses exploits sportifs. Il a droit à un procès populaire. Mais ce n'est que pour mieux renaître un an plus tard sous les traits d'un personnage mythique dont la légende commence à grandir. Son « fantôme » rôde, dit-on, dans les rues de son quartier natal.

Notre étude s'appuie sur un corpus de presse extrait du *Journal de l'île*, l'un des trois quotidiens de la Réunion. Il regroupe des articles publiés entre 1998 et 2006. Tous n'appartiennent pas à la rubrique « fait divers », mais concernent JC et apportent un éclairage sur la médiatisation du meurtre et sa réception par le public. À travers la métamorphose de ce fait divers en légende, nous avons pu vérifier

le principe du cercle mimétique observé par Ricœur (1983) dans la configuration des récits. Aussi tenterons-nous d'isoler les trois phases dynamiques à l'œuvre dans ce processus afin de comprendre comment ce fait divers rencontre le monde du lecteur pour s'y déployer sous forme de légende.

L'avant fait divers : les événements d'avant le crime

Lorsque Ricœur (1983) décrit l'étape de préfiguration du récit avec mimésis 1, il souligne que les récits, que les sociétés écrivent et racontent, usent de cadres préconstruits. Il semble que le journaliste n'échappe pas à cet automatisme d'écriture et pioche dans la « mémoire collective » et celle du journal (les archives) les éléments qui vont l'aider à opérer la mise en récit de son article. Ces événements précédant le crime doivent constituer un champ de précompréhension commun au journaliste et aux lecteurs.

Biographie médiatique du personnage

Le journaliste se doit d'offrir au lecteur une histoire qui fait sens pour lui. Autrement dit, une histoire connue. Étant un personnage public local, l'histoire de notre victime débute dans la presse bien avant le crime, une histoire que le lecteur a pu suivre comme un feuilleton. Pour entendre ce qui a pu servir d'éléments de préfiguration à la rédaction du fait divers, nous avons tenté de reconstituer une biographie médiatique de son personnage.

L'année 1993 marque le début de la carrière de JC en boxe française chez les poids légers. Puis, de 1994 à 1998, il accumule les titres de champion de la Réunion, de France « Honneur », de France « Élite », du monde et enfin d'Europe. En 1999, il ne renouvelle pas son titre au championnat de France « Élite ». À partir de cette date, son image dans les médias s'assombrit. En 2000 et 2002, il est interpellé pour avoir participé à des bagarres de rue et quitte la rubrique sportive pour celle des faits divers. À sa sortie de prison en 2003, il annonce sa reconversion en boxe thaïlandaise (Muay thai). Mais lors de deux combats-galas en 2003 et 2005 où il apparaît en vedette, il essuie deux défaites.

Cette biographie sélective et partielle que nous avons pu constituer à partir des archives du journal montre comment, après avoir cumulé les succès cinq années de suite et connu son heure de gloire entre 1997 et 1998, notre héros médiatique décline. Cette chute « aux enfers » ne passe pas inaperçue aux yeux des médias et se trouve exploitée.

Les marques d'une stigmatisation

Dès la première faute de notre personnage (la bagarre de rue en 2000), la presse lui appose une étiquette de déviant. Mais cet étiquetage ne se manifeste pas de manière ouverte. Il s'exprime insidieusement par le rappel systématique de ses titres de champion. La presse se pose alors en juge pour condamner ce boxeur talentueux qui préfère user de ses poings dans la rue.

Dans les deux faits divers relevés, la stigmatisation du personnage opère aussi dans le choix du journaliste à ne citer qu'exclusivement le nom du sportif dans les titres et sous-titres. Alors que les affrontements opposent dans les deux cas deux bandes rivales, les deux papiers sont titrés respectivement « *Bagarre entre bandes aux Camélias – Johnny Catherine boxe en pleine rue*¹ » et « *Johnny Catherine est en prison pour un an*² ». Dans les deux affaires, la presse en fait une sorte de bouc émissaire (Girard, 1982). Il devient l'exemple à ne pas suivre, l'exemple à condamner.

En quittant la rubrique sportive pour celle des faits divers, notre personnage se trouve entaché. Ses efforts pour revenir sous les lumières du ring restent vains. Il enchaîne les défaites et la presse le souligne. Tout se passe comme si après avoir oscillé entre la rubrique sportive et celle du fait divers, il ne pouvait plus faire machine arrière. En rappelant cette transition, un journaliste dira : « *Puis l'image de Johnny s'est estompée [...] déjà Johnny Catherine avait abandonné la rubrique sportive pour celle des faits-divers. Une fois, j'appris même qu'il avait échappé de justesse à un coup de fusil en se jetant dans une ravine. Johnny vivait dangereusement*³. » C'est ainsi que débute la mauvaise réputation du boxeur. Une mauvaise réputation qui va nuire à son image médiatique lors de la relation de sa mort.

La médiatisation du fait divers : un récit incomplet

Qu'est-ce qui fait qu'un fait divers sera exploité, surexploité ou au contraire ignoré ? Ce choix entre « l'insignifiant et le significatif » opéré par les médias jouit des circonstances, répond à une logique médiatique. Néanmoins il est des faits divers comme celui de l'affaire Johnny Catherine « *dont on aurait pu penser qu'ils étaient promis à un grand avenir ou, comme on dit, qu'ils allaient faire du bruit* » (Chevalier, 2004, pp.26-27) et qui sont évincés.

Du crime à l'enterrement : portrait d'une victime-accusée

La médiatisation du fait divers s'étend sur trois jours, les 27, 28 et 29 décembre 2004. Ces trois parutions relatent respectivement l'annonce des faits, l'arrestation des assassins présumés et les obsèques de la victime.

Le premier jour de médiatisation de la mort du boxeur s'apparente à un procès populaire. Mais un procès où, faute de défense efficace, la victime elle-même se retrouve au banc des accusés. Si, dans les faits, le journaliste laisse la parole aux deux parties, la formulation de leurs témoignages reste défavorable à la victime et teinte le récit du journaliste d'un parti pris à l'encontre des meurtriers. Le « scénario » du meurtre (Eco, 1979) peut se résumer ainsi : à force de persécutions, le caïd d'un quartier voit la population se révolter. S'engage alors une chasse à l'homme où il trouve la mort.

Toutefois ce scénario n'appert pas immédiatement, il se découvre graduellement à la lecture de l'article et des deux encadrés qui l'accompagnent. La double page, par l'unité qu'elle constitue, ainsi que l'ordonnement des informations dans son espace, offre cette signification à l'affaire. Pour entendre comment se manifeste ce scénario, l'« espace interprétatif » de la page doit être exploité en son entier (Lavoine, 1997, p.103). Ainsi l'article titré : « *Un champion de boxe assassiné* » développe-t-il le thème du combat, un combat où les adversaires sont dotés de forces inégales. Cette répartition inégale des forces est signalée par le nombre d'attaquants auxquels la victime doit faire face : « une "vingtaine" de jeunes du quartier [...] [voire] une "trentaine" » selon les témoins et l'énumération des armes diverses dont ils se sont pourvus : « *armés de sabres à cannes, de battes de base-ball* » et « *de haches* ».

Pour donner sens à ce combat qui a tout d'une exécution populaire, le récit emprunte à deux champs lexicaux. Le premier renvoie au monde du sport, à la boxe. Ainsi, outre l'emploi de son patronyme, la victime se trouve présentée successivement comme un « *redoutable champion du monde et d'Europe de boxe* », « *un athlète* », « *le boxeur* », « *l'homme [...] habitué au combat au corps à corps sur un ring* », « *le célèbre champion* » et pour finir le « *champion déchu* ». Le second champ réfère au monde animal, à la sauvagerie. Les assassins sont alors désignés par les termes de « *horde* », « *sept jeunes, [...] nourris d'une haine féroce* », « *les jeunes métamorphosés en criminels* », « *tels des bêtes sauvages* ». Si la victime et ses meurtriers sont introduits respectivement dans un champ lexical déterminé, les deux champs sont mêlés pour décrire la « *chasse à l'homme* » qui conduit à la mort de la victime.

Cette traque qui a débuté au stade de Saint-François s'achève dans la cour de la tante du boxeur quelques rues plus bas. Un témoin raconte qu'après lui avoir sectionné le bas de la jambe droite, les assassins l'ont brandi dans la rue « *tel un trophée de vainqueurs que l'on exhibe à la foule en hurlant "le coq de Saint-François est mort !"* ». L'allusion aux gladiateurs qui luttent pour leur survie trouve une explication dans le surnom de

« coq » attribué à la victime. À la Réunion, celui-ci désigne un individu bagarreur, qui cherche en toute circonstance à en imposer aux autres. L'expression fait directement référence à l'animal qui fait régner sa loi dans le poulailler. Aussi, en tuant le caïd du quartier, ils ont en quelque sorte reconquis leur liberté et aboli sa tyrannie. En le mutilant, ils lui ont ôté l'arme dont il avait si souvent usé contre eux. La victime nous est ainsi décrite comme ayant été armée. Il apparaît alors que ce récit du meurtre ne nous dépeint pas seulement les circonstances tragiques de la mort du boxeur, mais pose également des éléments le condamnant : il serait responsable de son calvaire.

Quant aux deux encadrés qui viennent le compléter, ils présentent sans ambiguïté la victime comme un violent pour qui « *jouer des poings était le seul moyen d'expression*⁵ ». L'impopularité de la victime se traduit notamment par l'emploi de négations et de restrictifs comme « *on ne connaissait, curieusement, à ce sportif aucun fan*⁶ ». En outre, le journaliste use d'arguments communautaires et d'autorité (Breton, 2001). À travers les témoignages des proches, des services de police, des habitants du quartier, et des personnalités du monde de la boxe, il tente de persuader le lecteur de la « culpabilité » de la victime. C'est ainsi que les différents témoins vont dresser une liste des tares dont était pourvue la victime : un mauvais père, un mauvais mari, un mauvais citoyen, un mauvais voisin, et enfin un mauvais chrétien. Quant au directeur technique national et au président de la ligue réunionnaise de boxe française, ils reconnaissent en JC « *un grand compétiteur* », « *mais [surtout un] bagarreur* » invétéré. Dans ces deux encadrés construits quasi exclusivement à partir des voix des témoins introduites au discours indirect libre ou rapporté, le journaliste recherche « *un "accord préalable", dans l'auditoire, auquel raccrocher l'opinion proposée* » (Breton, 1995, p.80), l'intérêt étant de « *provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits [ici des lecteurs] aux thèses qu'on présente à leur assentiment* » (Perelman & Olbrechts-Tyteca, 1970, p.5). Autrement dit, en s'attaquant au boxeur, les meurtriers ne cherchaient qu'à défendre leur quartier.

Le second jour, dans un article titré « *Les sept assassins présentés aujourd'hui*⁷ », la presse tente de réhabiliter la mémoire du défunt. Cette nouvelle ligne de rédaction fait en réalité écho à un billet d'humeur : « *Salut Johnny*⁸ » publié en page 3, qui critique le portrait accusateur tracé le jour précédent, dénonce l'horreur du crime et demande à ce qu'on rende à la victime son humanité. Le journaliste reconstruit le portrait du boxeur jusqu'alors négatif. Le terme de « *victime* » est employé⁹. Cette fois-ci, le quartier ne condamne plus d'une seule voix le boxeur. Il se divise en deux camps : ses amis et ses ennemis. Toutefois, ce revirement reste encore hésitant. Si, dans le quartier, tous ne reconnaissent pas la

victime dans le portrait noir dressé la veille par la presse, une grande majorité semble y adhérer. Le journaliste notifie cette tendance par l'emploi d'un adverbe de quantité : « *Dans le quartier presque tout le monde s'accorde à dire que JC était loin d'être un ange et que cette fin sordide arriverait tôt ou tard.* »

Le troisième jour, la presse s'attarde sur la comparution des accusés¹⁰ et l'enterrement de la victime¹¹. Le scénario de départ reste le même. Toutefois, par les sentiments et les intentions que le journaliste prête aux personnages, victime comme accusés évoluent, deviennent plus complexes. Nous quittons l'axiologie du bon et du méchant. Ainsi, dans le récit de comparution, les accusés ne sont plus uniquement présentés comme de « valeureux justiciers » qui auraient servi les intérêts de la population : ils sont avant tout des meurtriers, nous dit le journaliste. Quant à la victime, si elle reste décrite comme « *le "ti coq" qui faisait sa loi et, aux dires de beaucoup, terrorisait tout un quartier* », elle est aussi comparée dans l'homélie du prêtre à une rose. « *J'ai rarement vu une rose sans épines* », dit-il. À travers cette métaphore, il souhaite lui rendre justice. Sans nier ses défauts, il reconnaît ses qualités. Un portrait qu'accrédite le journaliste en témoignant de la présence en nombre de proches, d'amis et de professionnels de la boxe, ainsi que de leur peine.

À l'issue de ces trois jours, l'on s'aperçoit que le procès populaire de la victime traduit un « *imaginaire social médiatique* » (Esquenazi, 2002, p.69) dans lequel le personnage qu'elle incarne s'est retrouvé prisonnier. Un peu comme si ce personnage par son passé de « caïd de quartier » ne portait pas en lui les propriétés habituellement dévolues à celui de « victime ». Le présenter en victime aurait trahi en quelque sorte le trait de vraisemblance nécessaire au récit de presse.

Un récit incomplet

La médiatisation du fait divers s'arrête au troisième jour. Le fait divers est écarté des médias sans que soient divulguées les conclusions de l'enquête, ni que soit annoncé un procès prochain. Ce choix médiatique peut répondre à une multitude de raisons. L'une d'elles nous est dévoilée par le journal lui-même à travers son « *non-discours* » (Esquenazi, *ib.*), soit la sélection et la hiérarchisation de l'information opérées par le média. Rappelons qu'au troisième jour, l'enquête suit son cours. Sur les 30 participants présumés à la chasse à l'homme, seuls sept ont été entendus. En novembre 2005, la reconstitution du crime est annoncée. Un article titré « *Le fantôme de Johnny Catherine*¹² » nous apprend qu'elle aura lieu dans trois semaines. Mais cette procédure judiciaire qui devance le procès ne sera pas relatée¹³. Quant au procès à venir, alors qu'il aurait pu

constituer la suite logique et la conclusion du fait divers (Bigot-Legros, 1996, p.147), les médias n'en parlent pas.

La publication de deux courriers de lecteur, le 31 décembre 2004¹⁴, puis le 4 janvier 2005¹⁵, témoigne, selon nous, de l'incomplétude de ce récit. À travers l'hommage présenté à la victime, les deux lecteurs soulignent l'échec du récit dont l'horizon d'attente n'atteint pas le leur (Ricœur, 1983, pp.130-149). Mais l'affaire n'est pas relancée et quitte la scène médiatique. Car fin 2004 début 2005, la presse locale et les autres médias sont focalisés sur un même événement : le tsunami. Dans la presse, le fait divers à l'instar des autres articles ne peut pas être lu (et étudié) comme un élément indépendant (Lavoine, 1997, p.112). À chaque parution se détermine un plan d'utilisation des surfaces réparties suivant une équation symbolique : $E = (\text{taux d'originalité}) + (\text{taux de proximité})$ (Mathien, 1983, p.92). Aussi les lieux et modes d'insertion du fait divers dans les pages du journal répondent à une stratégie médiatique.

Le 27 décembre 2004, la radio, la télévision et la presse écrite de l'île rapportent la mort du boxeur. Lapidaires, les médias ne s'y attardent pas. Le tsunami occupe les ondes et la presse. *Le Journal de l'île*, qui compte en moyenne 70 pages, consacre 9 pages au raz-de-marée contre 2 seulement au fait divers. Si ce dernier apparaît dans un bandeau en haut de première page, la Une reste occupée depuis la veille, et ce jusqu'au 29 décembre, par le tsunami. Des dossiers spéciaux sont publiés et la catastrophe perdure dans l'actualité jusqu'à la mi-janvier. Le tsunami qui s'est déroulé à plusieurs milliers de kilomètres des côtes réunionnaises fait événement au sens de Quéré, soit « une entité temporelle, quelque chose d'imprévu qui surgit à l'improviste et qui, par la nouveauté qu'il comporte, met en danger la stabilité de l'ordre établi – "une fois que l'événement s'est produit rien n'est plus comme avant" [...] » (Quéré, 1997, p.422), alors que l'assassinat de Johnny Catherine n'est qu'un fait divers parmi d'autres.

La catastrophe naturelle « vole » la couverture au fait divers. Cette hiérarchisation médiatique, qui favorise la médiatisation d'un événement lointain à celle d'un fait local, peut paraître paradoxale dans une PQR où normalement doit prévaloir « le principe fondamental de la proxémique ». Les médias ont donc « affecté un taux plus élevé d'originalité » (Mathien, 1983, pp.90-91) à cet événement lointain, mais l'ont aussi introduit comme local¹⁶. Dans la presse, deux entrées sont privilégiées. La première souligne les effets du raz-de-marée sur les côtes réunionnaises et révèle à la population l'existence d'un danger jusque-là ignoré. La seconde présente l'Inde comme la terre des ancêtres d'une fraction de la population et relaye les appels à solidarité des associations locales parrainées par les organismes officiels.

Dans l'espace public ainsi mobilisé, la mort du boxeur ne peut trouver qu'un faible écho. Cette hiérarchisation de l'information s'explique entre autres par le « système d'alignement médiatique » qu'observent les médias en interne et vis-à-vis de la métropole (Simonin, 2003). Rappelons qu'à cette période, télévision et radio se sont focalisées sur la catastrophe, usant et abusant de témoignages ou de vidéos amateurs. En outre, la mise en scène des victimes du tsunami, « ectoplasmes » du récit événementiel (Dubied, 2004, p.231), va offrir au lecteur une « surface d'investissement psychique » (Dubied & Lits, 1999, p.91) plus importante que celle de notre anti-héros, personnage plus épais mais stigmatisé. Cet investissement empêché dans le fait divers se réalise au contraire dans la légende où le héros n'est plus notre victime, mais la personne qui nous raconte son « vécu légendaire » (Campion-Vincent & Renard, 1992, p.57).

L'après fait divers : la légende

Après presque un an de silence, l'affaire JC se manifeste de nouveau dans la presse le 9 novembre 2005. Ce retour dans l'actualité s'explique par l'apparition du fantôme de la victime dans le quartier. La légende qui se construit autour de cette apparition relève du surnaturel. Toutefois, elle use d'« effets de réel » (Barthes, 1982) notamment en inscrivant l'action dans le quartier où s'est joué le crime. D'abord orale, sa transmission devient par la suite écrite par l'intermédiaire de la presse qui s'en empare pour la relayer au grand public. Comment opère ce passage du fait divers à la légende ?

Le souvenir

Outre les deux courriers de lecteurs qui ramènent brièvement l'affaire dans la presse, les proches du boxeur vont par leurs actions médiatisées entretenir son souvenir. Au lendemain de la messe commémorative du défunt, l'une de ses sœurs organise un tournoi de football en son honneur. Ce tournoi, le boxeur aurait dû le superviser s'il n'avait pas été tué : « *“Il a trouvé la mort en allant faire une bonne action, c'est pourquoi, j'ai voulu honorer ce match en sa mémoire en réunissant les jeunes”* », confie-t-elle au journaliste¹⁷. Puis, un second hommage lui est rendu par les jeunes dont il s'occupait en tant qu'éducateur. Ils décident de réaliser à leurs frais une large fresque qu'il leur avait commandée de son vivant. Aux dires du journaliste, « *le tag est incontournable. Impossible quand on habite Saint-François de l'ignorer*¹⁸ ». Ce tag représente la « légende du lion », animal auquel la victime s'identifiait : « *“Je suis un lion... Un lion reste un*

lion et je resterai un lion... Je suis courageux, j'ai le courage et la force du lion". De son vivant, Johnny Catherine avait forgé son image de "lion" et semé les bases de sa légende », raconte le journaliste¹⁹. Aussi peut-on lire sur son épitaphe : « Que ma mémoire soit exemple de courage, une légende pour les jeunes sportifs. Le lion restera le lion. »

Par leurs interventions respectives, les proches du boxeur vont participer à la résurgence de son souvenir et à la formation de la légende. D'abord connue des seuls habitants du quartier, elle est propagée à l'ensemble de l'île lors de sa médiatisation par le journal.

La médiatisation de la légende

Dans la médiatisation de la légende, le journaliste tient le rôle de narrateur. Toutefois, il ne met pas en scène l'*adua*, personnage caractéristique de la diffusion des légendes et des rumeurs (Campion-Vincent et Renard, 1992, p.337). D'une part, aucune distance ne le sépare des héros-victimes de l'histoire. Il a recueilli personnellement leurs témoignages. D'autre part, ces héros-victimes ne sont pas clairement identifiés. Il les situe globalement comme habitant le quartier de Saint-François. Il présente l'un par ses fonctions, « *une des membres de l'équipe dirigeante de la mairie annexe* », l'autre par son prénom et le lien qui l'unit à la victime : « *François, un de ses amis* », et reste flou sur les autres sources qu'il introduit par des expressions comme « *le témoin* », « *d'autres* », « *assure-t-on* », « *ceux-là* », « *nombreux sont ceux* ». L'on ne retrouve pas ici la formule habituelle qui introduit les récits légendaires : « *l'ami d'un ami m'a dit que ...* », mais une de ses variantes que l'on peut transcrire comme : « *les habitants de Saint-François m'ont raconté que...* ».

Avant de nous conter la légende, le journaliste-narrateur nous en dresse le décor. Il y a d'abord la fresque peinte à la mémoire du boxeur sur un mur du quartier. Elle compte trois parties : « *La profession de foi d'abord : "La vraie force, c'est d'y croire". Puis, "la légende du lion" elle-même, avec un énorme portrait de l'animal à crinière brillant comme un soleil, et enfin, côté chemin, une affiche sur fond vert du combat de deux boxeurs avec une "boxe thaïlandaise" très gothique suivi sur le béton du mur d'un graffiti "Johnny Catherine"* ». Il la compare à un « *monument au mort* », à un « *sanctuaire* » et rapporte l'explication d'un jeune garçon sur le message qu'elle délivre : « *C'est un monument commémoratif qui salue le courage, comme ceux qui rappellent la bravoure des soldats sur les champs de bataille* ». Autrement dit, JC y est élevé en martyr.

Puis, face à cette fresque, se trouve un muret de pierre qui longe la ravine et forme une sorte de banc où la victime aimait à s'asseoir. Pour signaler le marquage du lieu, le journaliste use d'une redondance :

« C'était son coin, son QG, son espace réservé. » En cet endroit qui fait face à la fresque, le souvenir du boxeur est si vivace que « désormais ceux qui s'y installent le font avec respect », nous dit-il. La description du site par le journaliste vise principalement à introduire la légende. L'endroit contient en effet une charge symbolique et affective. Il se révèle propice au retour du mort. Une fois le décor posé, le journaliste peut entreprendre le récit de la légende. Il laisse la parole à un des témoins qui se présente comme ayant directement participé au retour de JC dans le quartier. Les autres intervenants ne viendront que confirmer que le fantôme a bien été aperçu dans le quartier, voire expliquer pourquoi il est revenu et donner plus d'épaisseur aux motifs qui composent la légende.

La légende que nous conte le témoin principal peut être résumée en ces termes : « Depuis deux mois déjà, soit septembre, était accroché un chiffon rouge au grillage et branchage qui surplombe la fresque. Pour une raison que le témoin ne peut expliquer, ce bout de tissu le dérange. La veille du 1^{er} novembre, il décide de le retirer. Il l'arrache et le jette dans le caniveau. À ce moment-là, il se tourne vers le banc et aperçoit Johnny. Il est torse nu, porte un short de footballeur et des savates aux pieds. Son regard est perdu dans le lointain. Face à cette apparition, notre homme a la chair de poule. Le lendemain, il s'aperçoit que le chiffon rouge n'est plus dans le fossé. Depuis, l'image du fantôme le hante et une boule se forme dans son estomac quand il passe dans le coin. »

La légende est construite sur le modèle narratif du double renversement (Vandendorpe, 1989 cité par Renard, 1999, pp.88-91) où à un événement mystérieux est donnée une explication. L'agent de renversement y est joué par le « chiffon rouge ». Il appartient à ce que les croyances populaires à la Réunion nomment « une garantie ». Il s'agit d'une sorte d'amulette utilisée par les Tamouls comme protection. Pour les non-initiés au contraire, il est signe de malédiction. Y toucher reviendrait à attirer sur soi le malheur.

Le récit de la légende nous laisse entendre qu'une personne craignant le retour du boxeur a placé ce tissu pour s'en protéger. Poussé par une force inconnue, notre témoin l'a retiré. Ce qui a permis au fantôme d'apparaître. L'homme sent qu'il a été l'instrument de forces surnaturelles. Sa conviction se trouve renforcée par la disparition du bout de tissu, comme si ses actes de la veille n'avaient été qu'un mauvais rêve, et par l'incapacité qu'il a de se débarrasser de cette apparition qui le hante. Dans ce récit, notre héros-victime se présente comme celui qui a ouvert au fantôme un passage vers le monde des vivants.

Dans la légende, deux motifs sont identifiables : celui du revenant et celui de l'annonciation. Le motif du revenant est dépeint par un contexte favorable à l'apparition du fantôme. Le mois de novembre (et plus particulièrement le premier jour du mois) est en effet considéré comme

favorable au retour des morts. Les témoins au fait de cette croyance confient au journaliste : « *“Le mois de novembre est propice aux manifestations de ce genre [...] Que Johnny revienne est naturel. À la fin du mois, ses assassins vont faire revivre les gestes du passé. Ils vont se déchaîner une nouvelle fois sur son corps, le martyriser. Il est au rendez-vous”.* »

Quant au lieu de l'apparition, il se situe dans l'espace que délimitent la fresque et le muret, qui lui fait face. Selon les croyances populaires, les lieux d'intersection auraient le pouvoir d'ouvrir un passage entre le monde des vivants et celui de l'au-delà. Rappelons que la fresque se situe dans un virage, lieu de croisement, et que sa forme dessine : « *un triptyque en angle droit* ».

Pour ce qui est du fantôme, il est identifié par le témoin comme étant JC. Son apparence fantomatique est soulignée par un regard décrit comme « *insaisissable venu de l'au-delà* ». Il apparaît vêtu simplement. Un peu comme s'il habitait encore le quartier et qu'il était sorti comme à son habitude s'asseoir sur son banc. En nous précisant qu'il se présente torse nu, le témoin nous apprend que le fantôme n'est marqué par aucune trace de mutilation. En outre, il n'essaye pas de rentrer en contact avec les gens qui le rencontrent, ni par le regard, ni par la parole.

Ce motif fait écho à une croyance populaire réunionnaise : celle des âmes errantes. Cette croyance raconte que certaines âmes tourmentées, qui ont connu une mort violente, ont le pouvoir de revenir et de se cacher dans les arbres et les ravines (Eve, 1992, pp.370-373), deux indicateurs spatiaux présents dans la légende. Ces âmes sont souvent celles de personnages mythiques de l'île qui, comme JC, vacillent entre « ange et démon », et à qui l'on attribue des pouvoirs surnaturels. Pour cette raison, ils sont à la fois craints et admirés par la population, et deviennent objets de cultes (Sigoyer, 1992, p.55).

Quant au motif de l'annonciation, il se manifeste paradoxalement à travers le mutisme du fantôme. Comme l'apparition ne s'explique pas directement sur sa présence, celle-ci est interprétée par les témoins et le journaliste. Ainsi JC serait-il venu affronter de nouveau ses meurtriers et se préparer à rejouer avec eux à la fin du mois l'histoire de sa propre mort.

Mais ce rendez-vous mortel ne laisse transparaître ni haine, ni sentiment de vengeance. Au contraire, le fantôme semble résigné à son sort, à sa fin tragique. C'est un message de paix que vient délivrer le fantôme. Un fantôme que le journaliste associe à la Vierge à travers les couleurs symboliques du bleu et blanc qu'arboraient ses vêtements le jour de sa mort.

Conclusion

En somme, nous pouvons nous demander si l'introduction de cette légende dans l'espace urbain n'est pas une réponse à ce récit de fait divers *incomplet*. Par le biais de la légende, l'imaginaire collectif s'est approprié le fait divers pour lui offrir une suite. Ainsi exprime-t-elle « *non seulement le secret espoir d'une vie après la mort* », mais aussi la volonté de conjurer l'horreur suscitée par cette mort violente (Renard, 1999, p.121).

Le transfert du récit, des médias à l'urbain et son contraire, s'accomplit aisément. Car dans la mise en récit du fait divers, comme dans celui de la légende, l'on ne compte pas un, mais une multitude d'auteurs. Chaque voix, journalistes comme témoins, participe à sa création.

Née d'un meurtre dans la rue, relayée par les médias dans un fait divers, réinvestie par le populaire sous la forme d'une légende, cette histoire s'est manifestée de nouveau dans la presse à la date anniversaire de la mort du boxeur²⁰. Mais cette fois-ci, c'est un autre scénario que nous propose le journal. Dans ce nouveau récit, la victime réhabilitée ne porte plus les marques de sa stigmatisation passée. Cette version laisse transparaitre la « *légende du lion*²¹ ». L'imaginaire collectif a réécrit l'histoire. Le cercle mimétique entame sa seconde boucle ■

Notes

1. *Le Journal de l'île*, « Bagarre entre bandes aux Camélias. Johnny Catherine boxe en pleine rue » (27/12/2000).
2. *Le Journal de l'île*, « Johnny Catherine est en prison pour un an » (16/03/2002).
3. *Le Journal de l'île*, « Le coq de Saint-François sacrifié » (26/12/2005).
4. *Le Journal de l'île*, « Johnny Catherine victime d'une chasse à l'homme meurtrière à Saint-François. Un champion de boxe assassiné » (27/12/2004).
5. *Le Journal de l'île*, « Johnny Catherine, Champion du Monde et d'Europe de boxe française. Le «Tyson» réunionnais (27/12/2004).
6. *Le Journal de l'île*, « Une vie faite de bagarres et de violence hors du ring » (27/12/2004).
7. *Le Journal de l'île*, « Meurtre de Johnny Catherine. Les sept assassins présentés aujourd'hui » (28/12/2004).
8. *Le Journal de l'île*, « Billet doux. Salut Johnny ! » 28/12/2004).
9. En réalité, le terme apparaît en surtitre d'un des articles de la veille (voir note n°5). Mais il n'est pas introduit dans le corps de l'article.
10. *Le Journal de l'île*, « Meurtre de Johnny Catherine : six personnes écrouées, le mineur en liberté conditionnelle. Ils voulaient le "réformer" » (29/12/2004).

11. *Le Journal de l'île*, « Les obsèques de Johnny Catherine à Saint-François. "J'ai rarement vu une rose sans épines" » (29/12/2004).
12. *Le Journal de l'île*, « Le fantôme de Johnny Catherine » (09/11/2005).
13. Nous apprendrons plus tard que la reconstitution annoncée par le journal a été reportée. Lors de sa médiatisation, le journaliste explique le silence qui a suivi l'annonce de novembre : « *La reconstitution du crime était programmée pour la dernière semaine de novembre. Puis, plusieurs fois reportée. Il fallait que le climat soit plus apaisé mais aussi pouvoir réunir tous les acteurs de cet acte judiciaire primordial* », *Le Journal de l'île*, « Reconstitution aujourd'hui de l'assassinat de Johnny Catherine. Plein feu sur la mort du Lion » (05/05/2006). Ces précisions lui permettent d'exprimer la tension qui se joue entre le judiciaire et le médiatique au cours d'une enquête. Il existe un décalage entre l'offre et la demande d'informations que Kapferer décrit en ces termes : « *Il y a conflit entre deux pressions : le juge d'instruction sait tout, mais n'a le droit de rien dire, pour maintenir le secret de l'instruction ; quant aux journalistes, on leur demande de tout dire alors qu'ils ne savent rien* » (Kapferer, 1987, p.206). Dans l'affaire JC, cette tension se trouve apaisée par la médiatisation de la légende.
14. Le lecteur reproche au journal télévisé de n'avoir consacré que très peu de temps à ce fait divers et d'avoir favorisé un discours négatif sur la victime : « *Un petit reportage qui a duré environ 6 minutes et [...] M. le substitut du procureur trouve moyen de dire malgré ce laps de temps très court : "M. Catherine était connu défavorablement des services de police et frappait ou chassait (je ne me rappelle plus du terme) chaque individu qui croisait sa route"* », *Le journal de l'île*, « Cassius Clay, Johnny Catherine : la maladie ou la mort » (31/12/2004).
15. *Le Journal de l'île*, « La justice populaire contre Ti-Catherine » (04/01/2005).
16. Cette redéfinition de l'événement se manifeste notamment dans les éditions du 27 et du 29 décembre 2004. Le 27, on peut lire en surtitre de Une : « *Le séisme de force 8,9 en Asie du Sud Est, qui a fait des milliers de morts, s'est propagé jusqu'à la Réunion* ». Le 29, la photo de Une est légendée ainsi : « *Des familles réunionnaises rassurées – Un centre d'alerte demandé pour l'Océan Indien – Le risque sismique existe à la Réunion* ».
17. *Le Journal de l'île*, « Un match en mémoire de Johnny Catherine » (07/02/2005).
18. *Le Journal de l'île* (09-11-2005). Voir note n°13.
19. *Le Journal de l'île*, « La légende du Lion » (09/11/2005).
20. *Le Journal de l'île*, « *"Là-haut, on me prend pour un couillon"* » et « *"J'ai vu mon papa mourir"* » ; « *Le guet-apens sanglant piège le champion* » ; « *Le coq de Saint-François sacrifié* » et « *Le commissaire Miziniak : "Ils nous attendaient"* » (26/12/2005). À l'exception de l'article qui propose un rappel des faits, les autres textes présentent la victime et/ou le crime suivant un point de vue singulier : celui de la concubine, du fils, d'un journaliste ayant suivi la carrière du boxeur, du commissaire en charge de l'affaire.
21. Cette « légende du lion » se maintient dans la presse lors de la reconstitution du 5 avril 2006. L'article est titré : « *Plein feu sur la mort du Lion* ».

Références bibliographiques

- BARTHES Roland (1982), « L'effet de réel », *Littérature et réalité*, Paris, Seuil, coll. Points Essais, pp.81-90.
- BRETON Philippe (2001), « Rhétorique et argumentation », in Watin Michel, *Univers créoles 1. Communication et espace public*, Paris, Anthropos, pp.27-48.

- BRETON Philippe (1995), « La presse régionale entre le fait universel et le commentaire local », *Études de communication*, GERICO, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, n°17.
- BIGOT-LEGROS Gloria (1996), « Métamorphose d'un fait divers - Ethnographie de la presse locale », *Réseaux*, Issy-les-Moulineaux, CNET, N°75, pp.137-150.
- CAMPION-VINCENT Véronique & Jean-Bruno RENARD (1992), *Légendes urbaines - Rumeurs d'aujourd'hui*, Paris, Payot, 346 p.
- CHEVALIER Louis (2003), *Splendeurs et misères du fait divers*, Paris, éd. Perrin, 155 p.
- DUBIED Annick (2004), *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève-Paris, librairie Droz, 356 p.
- DUBIED Annick & Marc LITS (1999), *Le fait divers*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 127 p.
- ESQUENAZI Jean-Pierre (2002), *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 183 p.
- ECO Umberto (1979), *Lector in fabula*, Paris, Lgf, Le Livre de Poche, 320 p.
- EVE Prosper (1992), *Ile à peur. La peur redoutée ou récupérée à la Réunion des origines à nos jours*, Saint-André, Océan Edition, 431 p.
- GIRARD René (1982), *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset, 300 p.
- KAPFERER Jean-Noël (1987), *Rumeurs. Le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil, 340 p.
- LAVOINNE Yves (1997), *Le langage des médias*, Grenoble, PUG, 142 p.
- LIPOVETSKI Gilles (1983), *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Gallimard, Folio essais, 329 p.
- MATHIEN Michel (1983), *La presse quotidienne régionale*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 128 p.
- PERELMAN Chaïm & OLBRECHTS-TYTECA Lucie (1970), *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles (1^{ère} édition en 1958 aux P.U.F.).
- QUÉRÉ Louis (1997), « Introduction : l'événement » in Beaud Paul, Flichy Patrice, Pasquier Dominique, Quéré Louis (dir.), *Sociologie de la communication*, Issy-les-Moulineaux, CNET, pp.415-451.
- RENARD Jean-Bruno (1999), *Rumeurs et légendes urbaines*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 127 p.
- RICCEUR Paul (1983), *Temps et récit 1. L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil, Coll. Points Essais, 404 p.
- SIGOYER de Roland (1992), « Les âmes errantes, croyances populaires à la Réunion », Saint-Denis, *La revue Grand Océan*, n°4, pp.9-56.
- SIMONIN Jacky (2003), « L'institution médiatique du mythe urbain. Exemple réunionnais. », in Simonin Jacky et Wolff Eliane (dir.), *Études créoles*, Paris, L'Harmattan, vol. XXVI, n°1, pp.21-45.